

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-223

présenté par  
M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

-----

**ARTICLE 32****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Liens entre la Nation et son armée	0	2 500 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 500 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rente mutualiste (action 3-sous action 31 ) est actuellement plafonnée à 125 points d'indice des pensions militaires. Il est proposé d'augmenter d'un point le plafond majorable de la rente mutualiste dans le cadre d'un programme pluriannuel de revalorisation.

Un examen sérieux de la Journée Défense et Citoyenneté devra conduire à une réévaluation des moyens consacrés à cette action (n°1)du programme « Liens entre la Nation et son armée ».